

## Département de La Creuse Evolis 23

### Réunion du Comité du 29 décembre 2025

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 29 décembre 2025 à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1<sup>ère</sup> convocation : 8 décembre 2025 – absence de quorum à la séance du 16 décembre 2025

Date 2<sup>ème</sup> convocation : 17 décembre 2025

Présents : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; ELIE Michèle ; GERBER Jean-Marc ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MILLOT Catherine ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINÉ Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe.

Suppléants : LECLERE Henri ; MARCELLAUD Eric ; VIERA Thierry.

Excusés : BARNAUD François ; BROGNARA Myriam ; CARABY Vincent ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASNET Gérard ; GRANGE David ; JULLIARD Christian ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MAILLARD Claude ; MOUTAUD Dominique ; PASDELOU Jérôme ; RENGAR Jean François ; SIMONNET Nicolas ; VALLES François ; VIENNOIS Guillaume ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

### DELIBERATION n°2025-02-046

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	141	229
Présents	31	47
Pouvoirs	/	/
Votants	31	47

Code nomenclature : 7.10 – Divers

### Objet : Contributions forfaitaires 2026

Monsieur Le Président rappelle que la contribution forfaitaire a été refondue et réévaluée en 2021, sans évolution en 2022, 2023, 2024, ni en 2025, et il propose de ne pas modifier pour 2026. Soit :

➤ 1 délégué :	250 €
➤ 2 délégués :	500 €
➤ 3 ou 4 délégués :	750 €
➤ 5 délégués ou plus :	2 000 €



Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces montants de contribution pour 2026.

Le Président  
Patrick ROUGEOT

Publication le :

**30 DEC. 2025**